

Contribution Familiale obligatoire/frais de scolarité par élève	1 315,00 €
Dont acompte de 150 € versés lors de l'inscription/ré-inscription À partir du troisième enfant scolarisé dans notre école, -10 % sur ce poste pour chaque enfant	
Assurance scolaire MSC obligatoire par famille	9,00 €
Sauf à nous adresser votre attestation d'assurance scolaire 2025-26 entre le 25 août et le 5 septembre 2025	
Cotisation APEL* par famille	27,00 €
*Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre	
Fournitures scolaires par élève	30,00 €
tarif en fonction des classes (estimé entre 10 et 30 €)	

Solidarité (par famille, facultatif) 30,00 €

Périscolaire

Étude (ou garderie pour l'enfant de maternelle) de 16h30 à 17h55/forfait au choix

• 4 jours par semaine (jours fixes)	450,00 €
• 3 jours par semaine (jours fixes)	375,00 €
• 2 jours par semaine (jours fixes)	250,00 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	4,50 €

Garderie du matin de 7h10 à 8h du lundi au vendredi

Forfait	450,00 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	4,50 €

Garderie du soir de 18h05 à 19h du lundi au vendredi

Forfait	450,00 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	4,50 €

Cantine (demi-pension) /forfait au choix

• 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8,30 € le repas/137 repas	1 137,10 €
• 3 jours (lundi, mardi et jeudi/jours fixes) : 8,50 € le repas/107 repas	909,50 €
• 2 jours (jours fixes) : 8,60 € le repas/72 repas	619,20 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	8,90 €

Divers

Carte de sortie/Cahier de liaison : renouvellement ou perte	2,00 €
Cordon pour la carte de sortie	2,00 €
Frais supplémentaires possibles :	
-3 ^{ème} relance administrative ou comptable	50,00 €
-réédition d'un livret scolaire	1,00 €
-en cas d'inscription non prévue à l'étude/garderie ou d'oubli de goûter, un goûter sera fourni	2,00 €
-ateliers périscolaires, spectacles, théâtre, séjours, sorties, livres de lecture suivie, matériel détérioré...	

Information et mode de règlement de l'engagement financier 2025-26

La facture annuelle comprenant scolarité, cantine, étude (ou garderie), sera adressée vers le 20 septembre 2025 via Ecole Directe suivant les choix sélectionnés dans le dossier d'inscription en ligne.

Sauf pour les familles ayant choisi le prélèvement automatique, il sera demandé **un versement mensuel obligatoire. (50[€] de frais de relance en cas de retard)**

• Modes de paiement :

- **par prélèvement automatique** : règlement en **9 fois uniquement**

Autorisation obligatoire à compléter, accompagnée d'un RIB uniquement si changement bancaire ou Prélèvement le 6 (sauf s'il est férié, décalage d'un jour avant ou après) du mois d'octobre à juin.

Dernier prélèvement en juillet en cas de solde débiteur.

Attention au rejet : **chaque rejet est facturé 19,50 € par notre banque à votre charge.**

En cas de changement de RIB, merci de prévenir avant le 20 du mois précédent.

- **par carte bleue (école directe)** : le paiement par carte bleue sur école directe permet de définir le montant souhaité et la date de règlement.

- **par virement (nom de l'enfant à indiquer)**

• Modalités de remboursement :

- **forfait étude, garderie** : pas de remboursement en cas d'absence

Demande de changement en cours d'année, un avoir sera effectué le mois après la date de la demande.

Exemples : date demande 28/01 pris en compte à partir du 01/02

date 05/01 pris en compte à partir du 01/02

- **forfait cantine** : remboursement repas BASE 4,15 € en cas d'absence d'une semaine cumulée en adressant la demande au service comptabilité accompagnée d'un certificat médical.

• Réduction :

3 enfants dans notre école, -10 % sur le poste "Contribution Familiale obligatoire" pour chaque enfant.

• En cas de départ en cours d'année :

- **contribution, forfait étude garderie** : due le mois entier

- **cantine** : au prorata du nombre de repas pris

- **certificat de radiation + livret** : remis une fois la **facture soldée par virement** le dernier jour de présence

Les forfaits sont modifiables une seule fois dans l'année.

**Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le secrétariat ou le service comptable.**